RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE TAVERNY

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 9 février à 15 heures 00 le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 3 février 2021, s'est assemblé, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, en sa Salle des Fêtes, Place Charles de Gaulle.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'appel nominal :

MEMBRES PRÉSENTS À L'APPEL :

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- Mme FAIDHERBE Carole, M. KOWBASIUK Nicolas, Mme BOISSEAU Laëtitia, M. CLÉMENT François, Mme MICCOLI Lucie, Mme PRÉVOT Vannina, M. GASSENBACH Gilles, Mme CARRÉ Véronique, M. DO AMARAL Philippe, Mme KIEFFER Corinne, Adjoints au Maire ;
- M. SANTI Elie, M. BAGHDAOUI Mahdjoub, M. BOUSSAC Paul, M. LELOUP Michel, Mme PASINI Anna, Mme DA SILVA Céline, Mme GRELLIER Isabelle, Mme PICHON Laurianne, Mme LEFEVRES Estelle, M. KOURIS Patrick, M. MAUGIS Paul, Mme YALLY Maguette, Mme THOREAU Catherine, M. CHARTIER Franck, M. COTTINET Thomas, Mme MEZIANI Bilinda, M. DAVIGNON Sébastien, M. SIMONNOT Alexandre, formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRES REPRÉSENTÉS À L'APPEL :

- M. GÉRARD Pascal ..... par..... Mme MICCOLI Lucie
- M. MASSI Jean-Claude ..... par..... M. SANTI Elie
- M. ARÈS Philippe ..... par..... M. GASSENBACH Gilles
- Mme TAVARES DE FIGUEIREDO Maria Alice..... par Mme BOISSEAU Laëtitia
- M. NAJEM Wassim..... par..... M. DO AMARAL Philippe
- M. LE ROUX Cédric ..... par..... M. COTTINET Thomas

Monsieur BOUSSAC Paul a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après ces formalités, la séance a suivi l'ordre du jour de la convocation officielle.

SUSPENSION DE SÉANCE :

En raison des troubles à l'ordre causés, lors de la séance, par Mme MEZIANI, Mme le Maire, en application de l'article 24 du règlement intérieur du Conseil municipal approuvé par délibération n° 36-2020-JU07 du Conseil municipal en date du 25 mai 2020 :

- **procède, à trois reprises, à des rappels à l'ordre à l'attention de Mme MEZIANI, dont un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal,**
- **suspend la séance de 16h40 à 16h53 eu égard aux rappels à l'ordre restés sans effet,**
- **propose l'interdiction de parole de Mme MEZIANI, pour le reste de la séance, en raison de l'ensemble des troubles causés par cette dernière lors de la même**

séance et soumet cette proposition au vote, à main levée, sans débat :
  - **Pour : 28**
  - **Contre : 6 (C. THOREAU, F. CHARTIER, T. COTTINET, B. MEZIANI, S. DAVIGNON et par mandat C. LE ROUX)**
  - **Abstention : 1 (A. SIMONNOT)**
- **Mme MEZIANI, à la majorité absolue des suffrages exprimés, a interdiction de parole à partir du point n°09.**

MOUVEMENTS LORS DE LA SÉANCE :

À l'issue du point n°09, Monsieur COTTINET sollicite la reprise de parole de Mme MEZIANI, l'assemblée ayant voté, Mme Le Maire refuse. Suite à ce refus, les élus de l'opposition décident de quitter la séance :

- **Mme THOREAU Catherine part à 17h34 et ne vote plus à partir du point n°10,**
- **M. CHARTIER Franck part à 17h34 et ne vote plus à partir du point n°10,**
- **M. COTTINET Thomas part à 17h34 et ne vote plus à partir du point n°10,**
- **Mme MEZIANI Bilinda part à 17h34 et ne vote plus à partir du point n°10,**
- **M. DAVIGNON Sébastien part à 17h34 et ne vote plus à partir du point n°10,**

En application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, l'accès au public n'étant autorisé qu'aux professionnels détenteurs d'une carte professionnelle et d'une autorisation de déplacement dérogatoire, les débats étaient accessibles au public de manière électronique.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu restreint a été affiché dans les huit jours.

Madame le Maire donne ensuite connaissance au conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil Municipal du 17 avril 2014 dans le cadre des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Numéro + Date	Thème/Structure/ Service	Objet/Titre	Cocontractant/ Durée/date/ Montant
N°2020/256 07/12/2020	Direction des Affaires générales Commande publique	Marché public pour l'aménagement de la future salle de boxe du gymnase Jules Ladoumègue de la ville de TAVERNY (20MP024) sous forme de trois lots : - lot n°1 : fourniture et pose d'un ring de boxe, fourniture et montage d'une cage de MMA octogonale avec un tapis adapté, fourniture de matériel pédagogique et d'une armoire de rangement ; - lot n° 2 : fourniture et pose d'un rail de convoyage de sac de frappe avec chariots et sacs de frappe ; - lot n° 3 : fourniture et pose de miroirs	Sociétés SPORTCOM (lot n°1 & 3) ; NOUANSPORT (lot n°2) à compter de la date de notification de l'ordre de service jusqu'au parfait achèvement de la mission Montant HT : - lot n°1 : 22 754,16 € - lot n°2 : 8 684,90 € - lot n°3 : 2769,96 € Montant TTC : - lot n°1 : 27 304,99 € - lot n°2 : 10 421,88 € - lot n°3 : 3323,952 €
N°2020/257 08/12/2020	Direction des Affaires générales Commande publique	Convention de mise à disposition d'un local commun et de matériel au profit d'un conseiller municipal	M. Alexandre SIMONNOT pour la durée du mandat municipal 2020-2026 Montant : gratuit

N°2020/258 09/12/2020	Direction de l'action éducative	Portant modification de la décision du maire n° 2020-140 du 13 novembre 2020 concernant le contrat relatif à la représentation du spectacle «Sidonie et la magie de Noël» en raison de la modification du lieu de représentation	Association La Cie du Petit Poucet le 24 décembre 2020 Montant NET : 600 €
N°2020/259 10/12/2020	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Conservatoire	Contrat d'engagement relatif à la mise en œuvre d'une masterclass «Théâtre» en direction des élèves du conservatoire Jacqueline-Robin de TAVERNY	artiste Jean-Claude LEGUAY le 17 novembre 2020 en distanciel Montant NET : 800 €
N°2020/260 10/12/2020	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Conservatoire	Contrat d'engagement relatif à la mise en œuvre d'une masterclass «Cuivres» en direction des élèves de de CHAM et de 3ème cycle du conservatoire Jacqueline-Robin de TAVERNY	artiste Pascal PROUST le 12 décembre 2020 Montant NET : 800 €
N°2020/261 10/12/2020	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Conservatoire	Renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'association Orchestre à l'École, au titre de l'année 2020	Ass. Orchestre à l'Ecole le 10 décembre 2020 Montant de la cotisation : 100 €
N°2020/262 10/12/2020	Politique de la Ville Insertion Egalité Femmes-Hommes	Convention de mise à disposition d'un local commun au sein de l'Atelier des Sarments	Réseau Francilien du Réemploi (REFER) du 17 octobre 2020 au 15 décembre 2020 Montant : gratuit
N°2020/263 15/12/2020	Direction du Patrimoine et du Cadre de Vie	Contrat relatif à la réalisation d'une mission d'Ordonnancement, Pilotage et de Coordination (OPC) dans le cadre de la réhabilitation et l'extension du complexe sportif Ladoumègue	M. VELOSO DA SILVA jusqu'au parfait achèvement de la prestation Montant HT : 5 800 € Montant TTC : 6 960 €
N°2020/264 15/12/2020	Direction du Patrimoine et du Cadre de Vie	Demande de subvention au titre de l'année 2021 dans le cadre du fonds propreté : «Projets territoriaux de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages de déchets» en vue de a réalisation du programme destiné à diminuer durablement les dépôts sauvages sur l'ensemble des zones du territoire	Région Île-de-France 15 décembre 2020 Montant le plus élevé possible
N°2020/265 17/12/2020	Direction des Affaires générales Commande publique	Renouvellement de l'abonnement internet à la base de données Lexisnexis 360 Pack secteur public au titre de l'année 2021	Société Lexisnexis du 1er/01/2021 au 31/12/2021 Montant HT : 9 355 €
N°2020/266 21/12/2020	Direction du Patrimoine et du Cadre de Vie	Contrat relatif à la mission du diagnostic structurel dans le cadre du réaménagement des issues de secours de la tribune du stade Le Coadic	Société Akila jusqu'au parfait achèvement de la prestation Montant HT : 3 900 €
N°2020/267 21/12/2020	Direction du Patrimoine et du Cadre de Vie	Contrat relatif à la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de remplacement des deux escaliers de la tribune du stade Le Coadic	Société Risk Control le 3ème trimestre 2020 Montant HT : 1 800 €

N°2020/268 21/12/2020	Direction du Patrimoine et du Cadre de Vie	Contrat relatif à l'étude de structure dans le cadre de la démolition des escaliers et de la restructuration de l'auvent du stade Le Coadic	Société Akila jusqu'au parfait achèvement de la prestation Montant HT : 9 250 € Montant TTC : 11 100 €
N°2020/269 21/12/2020	Direction des Systèmes d'Information et Télécommunications	Contrat de prestations de services «Serenity» pour la maintenance du progiciel Géomensura	Société GEOMENSURA à compter du 1er janvier 2021, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par période successive d'un an par tacite reconduction pour une durée maximale de 4 ans Montant HT : 1 390 € Montant TTC : 1 668 €
N°2021/001 06/01/2021	Direction des Affaires générales Commande publique	Marché public pour les travaux de rénovation de la couverture du conservatoire de musique de la ville de TAVERNY (20MP023)	Société AUCHET à compter de la notification de l'ordre de service jusqu'au parfait achèvement de la prestation Montant HT : 48 395,48 € Montant TTC : 58 074,57 €
N°2021/002 09/01/2021	Direction des Affaires générales Commande publique	Marché public relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville de TAVERNY	Société A4PLUSA à compter de la notification jusqu'au parfait achèvement de la prestation **Montant HT :** tranche ferme : 58 792 € tranche optionnelle : 11 360 € **Montant TTC :** tranche ferme : 69 792 € tranche optionnelle : 13 632 €
N°2021/003 11/01/2021	Direction des Affaires générales Commande publique	Renouvellement de l'abonnement dit Manager – Secteur Public	SVP COLLECTIVITES 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021 Montant mensuel HT : 846,77 € HT
N°2021/004 11/01/2021	Direction des Affaires générales Commande publique	Marché public relatif à l'aménagement de la parcelle BA 350 de la Chapelle Rohan-Chabot et l'amélioration de l'accessibilité PMR en vue de son ouverture au public (20MP025), sous forme de 3 lots : - lot n°1 : Gros œuvre, Maçonnerie, terrassement ; - lot n°2 : Ferronnerie ; - lot n°3 : Espaces verts	Sociétés CCR (lot n°1) ; LFA (lot n°2 ; ESPACE DECO (lot n°3) Forum Sirus à compter de la notification du marché valant ordre de service de démarrage des travaux jusqu'au parfait achèvement de la prestation **Montant HT :** - lot n°1 : 299 933,53 € - lot n°2 : 61 275 € - lot n°3 : 32 393,86 € **Montant TTC :** - lot n°1 : 359 920,24 € - lot n°2 : 73 530 € - lot n°3 : 38 872,63 €

N°2021/005 11/01/2021	Direction des Affaires générales Commande publique	Marché public relatif à la maintenance et l'entretien des ascenseurs, monte-charges, élévateurs PMR, portes automatiques, portails, barrières automatiques, rideaux métalliques et bornes du patrimoine communal (20MP022) sous forme de 2 lots : - lot n°1 : ascenseurs, monte-charges, élévateurs PMR, - lot n°2 : portes automatiques, portails, barrières automatiques, rideaux métalliques et bornes	Sociétés SCHINDLER (lot n°1) CAPSYS FERMETURE RUANO (lot n°2) à compter du 1er janvier 2021, pour une durée de douze mois renouvelable par période de douze mois par tacite reconduction sans la durée totale ne soit supérieure à 48 mois Montant annuel HT : - lot n°1 : 6 990,24 € Montant pour prestations de maintenance corrective : sans montant annuel minimum montant maximum annuel : 25 000 € HT -lot n°2 : 5400 € Montant pour prestations de maintenance corrective : sans montant annuel minimum montant maximum annuel : 40 000 € HT Montant annuel TTC : lot n°1 : 8 388,28 € lot n°2 : 6 480 €
N°2021/006 14/01/2021	Politique de la Ville Insertion Egalité Femmes-Hommes	Demande de subvention au titre de l'année 2020 dans le cadre du dispositif aux communes et EPCI qui acceuillent des condamnés à une peine de travail d'intérêt général	Département du Val-d'Oise le 14 janvier 2021 Montant le plus élevé possible
N°2021/007 14/01/2021	Direction des Affaires générales Commande publique	Contrat d'abonnement dit INTEGRAL – Secteur Public	SVP COLLECTIVITES à compter du 2 février 2021, pour une durée d'un an et tacitement reconduit jusqu'à son troisième anniversaire où il prend automatiquement fin Montant mensuel HT : 846,77 € HT
N°2021/008 14/01/2021	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Convention relative à la réalisation d'ateliers technologiques et créatifs au sein de la Médiathèque Les Temps Modernes de TAVERNY	Société ZE FAB TRUCK les mercredis 20/01 ; 10/2 ; 3/03 et 14/4/2021 Montant TTC : 950 €
N°2021/009 18/01/2021	Direction des Systèmes d'Information et Télécommunications	Contrat de services pour l'hébergement et à la maintenance de la plateforme City Zen	Société GEOMENSURA à compter du 1er janvier 2021, pour une durée de 36 mois Montant HT : 13 500 € Montant TTC : 16 200 €
N°2021/010 18/01/2021	Direction des Systèmes d'Information et Télécommunications	Portant modification de la décision du maire n°2018-153 du 24 avril 2018 relative au contrat de maintenance des progiciels ARPEGE du service vie civile et citoyenneté au niveau de la durée du contrat	Société Arpège à compter du 1er janvier 2018 pour une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction sans excéder une durée totale de 5 ans ADAGIO V5 :

			Montant HT : 2 211,98 € MAESTRO V5 : Montant HT : 733,46 € MELODIE V5 : Montant HT : 3 035,21 € REQUIEM V5 : Montant HT : 2 211,98 €
N°2021/011 18/01/2021	Direction des Systèmes d'Information et Télécommunications	Avenant n°1 au contrat n°200143 relatif à la maintenance du logiciel Technocarte en vue d'ajouter la maintenance de l'interface FILOUE	Société Technocarte du 1er novembre 2020 au 31 décembre 2024 Montant annuel HT : 120 € Montant annuel TTC : 144 €
N°2021/012 18/01/2021	Direction des Ressources Humaines	Achat d'espaces publicitaires, internet et référencement sur site Internet en vue de la publication des offres d'emplois de la collectivité	Société Groupe Moniteur le 18 janvier 2021 Montant TTC : 6 540 €
N°2021/013 18/01/2021	Direction Jeunesse et Vivre ensemble MdH J. Baker	Convention relative à la mise en place d'une permanence d'un psychologue à la Maison des habitants Joséphine Baker et à la Maison des habitants Georges Pompidou	Mme DEGOUL, Psychologue du 23 janvier au 18 décembre 2020 Montant NET: 4750 €
N°2021/014 20/01/2021	Direction des Ressources Humaines	Convention cadre annuelle concernant l'ensemble des prestations de formation dont la réalisation est confiée au CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale Année 2021 Montant NET :5 000 €
N°2021/015 20/01/2021	Direction de la Communication	Marché public relatif à l'aménagement des espaces extérieurs du gymnase Ladoumègue (20MP018) sous forme de deux lots : - lot n°1 : Voirie et réseaux divers (acheminement piétons et cyclistes) - lot n°2 : aménagement paysager	Sociétés Colas IDFN (lot n°1) et LFA (lot n°2) à compter de la la date de notification jusqu'au parfait achèvement de la prestation **Montant HT :** - lot n°1 : 334 971,80 € - lot n°2 : 119 378,97 €
N°2021/016 21/01/2021	Direction des Ressources Humaines	Convention relative à la formation AIPR – Opérateur en direction de deux agents de la collectivité	Société CACEF le 5 février 2021 Montant NET : 400 €
N°2021/017 21/01/2021	Direction Jeunesse et Vivre ensemble MdH J. Baker	Convention de séjour au Cottage des Dunes à Berk relative à la mise en place d'une permanence d'un psychologue à la Maison des habitants Joséphine Baker et à la Maison des habitants Georges Pompidou	Société Togirol-Le Cottage des Dunes du 19 au 23 juillet 2021 Montant TTC : 8 294,40 €
N°2021/018 22/01/2021	Direction des Systèmes d'Information et Télécommunications	Contrat relatif à la maintenance et à l'hébergement du site internet de la ville	Société Nodevo - du 13/10/2020 au 31/12/2020 -à compter du 1er /01/2021, pour une durée d'une année civile, renouvelable par tacite reconduction par période successive d'un an pour une durée maximale de 4 ans, sans excéder le 31/12/2024 **Période du 13/10/2020 au 31/12/2020 :** Montant HT : 724,97 € Montant TTC : 869,97 €

			Montant annuel (maintenance & hébergement) : Montant HT : 2 850 € Montant TTC : 3 420 €
N°2021/019 22/01/2021	Direction Jeunesse et Vivre ensemble MdH J. Baker	Convention relative à la mise en place d'ateliers d'échanges dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité en direction des parents et des bénévoles du CLAS de la Maison des habitants Joséphine Baker	Association Alterego du 8 février au mois d'octobre 2021 Montant NET : 3920 €

- **L'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020 est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.**

I - FINANCES

1. CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES D'ÎLE-DE-FRANCE : COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION

Madame CARRÉ présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N° 01-2021-FI01

DÉLIBÈRE

Article 1er :
Il est donné acte, d'une part, de la communication, aux membres du conseil municipal, du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France portant sur le contrôle des comptes et de la gestion pour la période 2013-2019 notifié à la collectivité le 7 janvier 2021 et, d'autre part, de la tenue d'un débat au sein de l'assemblée.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 12 NOVEMBRE 2020, APPROBATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES POUR 2020

Madame CARRÉ présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N° 02-2021-FI02

DÉLIBÈRE

Article 1er :
Le rapport CLECT 2020 n°1, établi le 12 décembre 2020 par la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté d'agglomération Val-Parisis, pour l'évaluation des charges transférées 2020 au titre des zones d'activités économiques et de l'éclairage public, est approuvé.

Article 2 :
Les attributions de compensation définitives versées aux communes membres du périmètre intercommunal par la communauté d'agglomération Val Parisis pour l'exercice 2020, réparties telles que décrites dans le tableau supra, sont approuvées.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT : BILAN D'EXÉCUTION DES CRÉDITS DE PAIEMENT 2020

Madame CARRÉ présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°03-2021-FI03

DÉLIBÈRE

Article 1er :
Le Conseil municipal prend acte de la présentation du bilan d'exécution des crédits de paiement pour l'exercice 2020.

Article 2 :
Le bilan 2020 est arrêté comme suit :

N°AP	Libellé	CP 2020	Exécution 2020
AP19-01	Dojo Ladoumègue	1 370 000,00 €	1 362 377,44 €
AP20-01	Travaux dans les écoles	655 000,00 €	635 011,63 €
AP20-02	Chapelle Rohan-Chabot	20 000,00 €	14 944,63 €
AP20-03	Viabilisation CAOI*	15 000,00 €	13 149,96 €
AP20-04	Halle de tennis	15 000,00 €	11 074,92 €
AP20-05	Voirie Quartier Barbus		
AP20-06	Voirie Ecce Homo	5 000,00 €	2 943,60 €
AP20-07	Toiture conservatoire 2		
TOTAUX		**2 080 000,00 €**	**2 039 502,18 €**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Madame CARRÉ présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°04-2021-FI04

DÉLIBÈRE

Article 1er :
Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget principal de la Commune, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 2 :
Le Conseil municipal adopte en conséquence le compte de gestion 2020 du budget principal de la Commune.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame CARRÉ présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°05-2021-FI05

DÉLIBÈRE

Madame le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote ;

La présidence de l'assemblée étant alors assurée par Madame CARRÉ

DÉLIBÈRE

Article 1er :
Le compte administratif 2020 du budget de la commune est adopté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice (A)	32 808 932,37
Recettes de l'exercice (B)	36 837 951,03
Résultat de l'exercice (C=B-A)	4 029 018,66
Résultat de fonctionnement reporté (D)	5 000 000,00
Résultat de clôture 2020 (=C+D)	**9 029 018,66**

INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice (A)	10 086 825,77
Recettes de l'exercice (B)	11 103 494,41
Solde de l'exercice (C=B-A)	1 016 668,64
Solde d'investissement reporté (D)	-4 450 885,74
Solde de clôture 2020 (E=C+D)	**-3 434 217,10**

Le Conseil municipal constate, pour la comptabilité du budget principal de la commune, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil municipal reconnaît la sincérité des restes-à-réaliser.

Le Conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus reportés.

DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX
Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés
Pour: 27
Contre: 6 (C. THOREAU, F. CHARTIER, T. COTTINET, B. MEZIANI, S. DAVIGNON et par mandat C. LE ROUX)
Abstention: 1 (A. SIMONNOT)
Madame le maire absente lors du vote

6. BUDGET DE LA COMMUNE 2021 : AFFECTATION DES RÉSULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Madame CARRÉ présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°06-2021-FI06

DÉLIBÈRE

Article 1er :
Le conseil municipal approuve les résultats définitifs de l'exercice 2020 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice (A)	32 808 932,37
Recettes de l'exercice (B)	36 837 951,03
Résultat de l'exercice (C=B-A)	4 029 018,66
Résultat de fonctionnement reporté (D)	5 000 000,00
Résultat de clôture 2020 (=C+D)	**9 029 018,66**

INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice (A)	10 086 825,77
Recettes de l'exercice (B)	11 103 494,41
Solde de l'exercice (C=B-A)	1 016 668,64
Solde d'investissement reporté (D)	-4 450 885,74
Solde de clôture 2020 (E=C+D)	**-3 434 217,10**

BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT

Solde de clôture 2020 (E)	-3 434 217,10
Restes-à-réaliser en dépenses (F)	1 465 266,08
Restes-à-réaliser en recettes (G)	3 168 562,77
Besoin de financement 2020 (=E-F+G)	**-1 730 920,41**

Article 2 :
Le Conseil municipal affecte les résultats de la gestion 2020 au budget primitif 2021 comme suit :

Section	Imputation	Dépenses	Recettes
Investissement	D/001	3 434 217,10	
	R/1068		4 029 018,66
Fonctionnement	R/002		5 000 000,00

DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX
Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés
Pour: 28
Contre: 6 (C. THOREAU, F. CHARTIER, T. COTTINET, B. MEZIANI, S. DAVIGNON et par mandat C. LE ROUX)
Abstention: 1 (A. SIMONNOT)

7. CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES CONTENTIEUX

Madame CARRÉ présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N° 07-2021-FI07

DÉLIBÈRE

Article 1er :
La constitution d'une provision pour risques contentieux à hauteur de 10 000 €, sur le budget principal au titre de l'exercice 2021, est approuvée.

Article 2 :
La provision est effectuée selon le système de provisions budgétaires.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. EXERCICE BUDGÉTAIRE 2021 : DÉFINITION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Madame CARRÉ présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°08-2021-FI08

DÉLIBÈRE

Article 1er :
Les autorisations de programme et crédits de paiement sont définis comme suit :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP19-01	Dojo Ladoumègue	2 773 800 €	235 427,70 €	1 362 377,44 €	1 175 994,86 €					
AP20-01	Travaux dans les écoles	5 242 110 €		635 011,63 €	767 850,00 €	767 850,00 €	767 850,00 €	767 850,00 €	767 850,00 €	767 848,37 €
AP20-02	Chapelle Rohan-Chabot	823 000 €		14 944,63 €	600 000,00 €	208 055,37 €				
AP20-03	Viabilisation CAOI*	673 840 €		13 149,96 €	660 690,04 €					
AP20-04	Halle de tennis	1 025 000 €		11 074,92 €	820 000,00 €	193 925,08 €				
AP20-05	Voirie Quartier Barbus	411 000 €				311 000,00 €	100 000,00 €			
AP20-06	Voirie Ecce Homo	535 200 €		2 943,60 €	230 200,00 €	302 056,40 €				
AP20-07	Toiture conservatoire 2	220 000 €			120 000,00 €	100 000,00 €				
AP21-01	Salles associatives modulaires	1 500 000 €			1 335 650,00 €	164 350,00 €				
AP21-02	Rénovation MdH Baker	175 000 €			80 000,00 €	95 000,00 €				
TOTAUX		**13 378 950 €**	**235 427,70 €**	**2 039 502,18 €**	**5 790 384,90 €**	**2 142 236,85 €**	**867 850,00 €**	**767 850,00 €**	**767 850,00 €**	**767 848,37 €**

*CAOI : Centre Aquatique Olympique Intercommun

Article 2 :
Les AP/CP 19-01, 20-01, 20-02, 20-03, 20-04, 20-05, 20-06, 20-07, 21-01 et 21-02 sont intégrées au budget primitif pour l'exercice 2021 et les suivants.

Article 3 :
Madame le Maire est autorisée, jusqu'à l'adoption du budget 2026, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

Article 4 :
Le Conseil municipal précise que les dépenses seront financées par des subventions sectorielles sollicitées auprès des organismes et collectivités cofinanceurs, le FCTVA, un fonds de concours de la communauté d'agglomération Val Parisis, l'autofinancement et l'emprunt.

DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX
Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés
Pour: 28
Contre: 6 (C. THOREAU, F. CHARTIER, T. COTTINET, B. MEZIANI, S. DAVIGNON et par mandat C. LE ROUX)
Abstention: 1 (A. SIMONNOT)

9. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Madame CARRÉ présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°09-2021-FI09

DÉLIBÈRE

Article 1er :
Le budget primitif 2021 du budget principal de la Commune est adopté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	BP 2021	Chapitre	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	6 374 690,00	013	Atténuations de charges	200 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 934 000,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 963 645,00
014	Atténuation de produits	902 400,00	73	Produits issus de la fiscalité	24 873 420,00
65	Autres charges de gestion courante	2 708 250,00	74	Dotations et participations	5 815 725,00
			75	Autres produits de gestion courante	660 260,00
Total des dépenses de gestion courante		**30 919 340,00**	**Total des recettes de gestion courante**		**33 513 050,00**
66	Charges financières	384 000,00	76	Produits financiers	25,00
67	Charges exceptionnelles	32 250,00	77	Produits exceptionnels	65 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**31 335 590,00**	**Total des recettes réelles de fonctionnement**		**33 578 075,00**
023	Virement à la section d'investissement	6 578 860,00			
042	Opération d'ordre de transfert entre section	663 625,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		**7 242 485,00**	**Total des recettes d'ordre de fonctionnement**		**0,00**
Total		**38 578 075,00**	**Total**		**33 578 075,00**
D 002 solde d'exécution négatif reporté ou anticipé			R 002 solde d'exécution positif reporté ou anticipé		5 000 000,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		**38 578 075,00**	**Total des recettes de fonctionnement cumulées**		**38 578 075,00**

Section d'investissement

Dépenses					Recettes				
Chapitre	Libellé	RAR 2020	Propositions nouvelles	BP 2021	Chapitre	Libellé	RAR 2020	Propositions nouvelles	BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	167 354,16	542 300,00	709 654,16	13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 668 562,77	1 929 215,00	3 597 777,77
204	Subventions d'équipement versées	113 803,33	2 037 000,00	2 150 803,33	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000,00	1 260 020,65	2 760 020,65
21	Immobilisations corporelles	877 882,95	2 038 615,00	2 916 497,95					
23	Immobilisations en cours		25 000,00	25 000,00					
	Total des opérations d'équipement	306 225,64	7 665 384,90	7 971 610,54					
Total des dépenses d'équipement		**1 465 266,08**	**12 308 299,90**	**13 773 565,98**	**Total des recettes d'équipement**		**3 168 562,77**	**3 189 235,65**	**6 357 798,42**
10	Dotations, fonds divers et réserves			0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves		1 150 000,00	1 150 000,00
13	Subventions d'investissement			0,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		4 029 018,66	4 029 018,66
165	Dépôts et cautionnements reçus		10 000,00	10 000,00	165	Dépôts et cautionnements reçus		10 000,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (rbsmt du capital de la dette)		2 156 520,00	2 156 520,00	27	Autres immobilisations financières			0,00
27	Autres immobilisations financières		10 000,00	10 000,00	024	Produits des cessions d'immobilisations		595 001,00	595 001,00
Total des dépenses financières			**2 176 520,00**	**2 176 520,00**	**Total des recettes financières**		**0,00**	**5 784 019,66**	**5 784 019,66**
45x1	Total des opérations pour compte de tiers		200 000,00	200 000,00	45x2	Total des opérations pour compte de tiers		200 000,00	200 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 465 266,08**	**14 684 819,90**	**16 150 085,98**	**Total des recettes réelles d'investissement**		**3 168 562,77**	**9 173 255,31**	**12 341 818,08**
					021	Virement de la section de fonctionnement		6 578 860,00	6 578 860,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		663 625,00	663 625,00
041	Opérations patrimoniales			0,00	041	Opérations patrimoniales			0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				**0,00**	**Total des recettes d'ordre d'investissement**		**0,00**	**7 242 485,00**	**7 242 485,00**
Total		**1 465 266,08**	**14 684 819,90**	**16 150 085,98**	**Total**		**3 168 562,77**	**16 415 740,31**	**19 584 303,08**
D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé			3 434 217,10	**3 434 217,10**	**R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé**				
Total des dépenses d'investissement cumulées		**1 465 266,08**	**18 119 037,00**	**19 584 303,08**	**Total des recettes d'investissement cumulées**		**3 168 562,77**	**16 415 740,31**	**19 584 303,08**

Article 2 :

La création, aux fins d'un suivi budgétaire et comptable affiné, des opérations d'équipement individualisées suivantes, est approuvée :

- 2101 – travaux de l'agenda d'accessibilité programmée Ad'Ap
- 2102 – travaux de rénovation de la maison des habitants Joséphine-Baker

Article 3 :

L'intégration, au budget primitif, des autorisations de programme et crédits de paiements suivants, est approuvée :

- AP21-01 – salles associatives modulaires Jean-Bouin
- AP21-02 – rénovation de la maison des habitants Joséphine-Baker

DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés
Pour: 28
Contre: 6 (C. THOREAU, F. CHARTIER, T. COTTINET, B. MEZIANI, S. DAVIGNON et par mandat C. LE ROUX)
Abstention: 1 (A. SIMONNOT)

10. ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXE D'URBANISME

Madame Le Maire présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°10-2021-FI10

DÉLIBÈRE

Article 1er :
Le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur n° 2020/019/095012-A pour un montant de 250 €, présentée par la direction départementale des finances publiques.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AGENCE FRANCE LOCALE : OCTROI DE LA GARANTIE À PREMIÈRE DEMANDE

Madame Le Maire présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°11-2021-FI11

DÉLIBÈRE

Article 1er :
La Garantie de la commune de Taverny est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :

- ✓ le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2021 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Taverny est autorisée à souscrire pendant l'année 2021,
- ✓ la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la commune de Taverny pendant l'année 2021 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
- ✓ la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
- ✓ si la Garantie est appelée, la commune de Taverny s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- ✓ le nombre de Garanties octroyées par Madame le Maire au titre de l'année 2021 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

Article 2 :
Madame le Maire, ou son représentant, est autorisée, pendant l'année 2021, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Taverny, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes.

Article 3 :
Madame le Maire, ou son représentant, est autorisée à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

II – INTERCOMMUNALITÉ

12. PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS : AVIS DE LA COMMUNE

Madame Le Maire présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°12-2021-INTER01

DÉLIBÈRE

Article 1er :
Le projet de pacte de gouvernance adressé par la Communauté d'agglomération Val Parisis, et annexé à la présente délibération, reçoit un avis favorable.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

III – JURIDIQUE

13. APPROBATION DE LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE TAVERNY ET LA POLICE NATIONALE

Madame Le Maire présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°13-2021-JU01

DÉLIBÈRE

Article 1er :
Les termes de la convention de coordination, entre la entre la Commune, le Préfet du Val-d'Oise et Monsieur le Procureur, sont approuvés.

Article 2 :
La convention de coordination est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable de manière expresse.

Article 3 :
Madame le Maire, ou son représentant, est autorisée à signer ladite convention de coordination ainsi que tout document y afférant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IV - RESSOURCES HUMAINES

14. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS À TEMPS COMPLET ET NON COMPLET

Madame Le Maire présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°14-2021-RH01

DÉLIBÈRE

Article 1er :
Les modifications apportées au tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet, sont approuvées comme suit :

à compter du 1er février 2021 :

Filière administrative				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/02/2021
5	A	-1 Attaché principal à TC Direction des ressources humaines		4

		Directeur Poste n° 4		
11		-1 Attaché à TC Théâtre Madeline-Renaud Directeur Poste n° 968		10
9	B		1 Rédacteur à TC Direction de cohésion urbaine Chargé de prévention de la délinquance et politique de la ville Poste n° 988	10
18	C	-1 Adjoint administratif principal de 1ère classe à TC Direction de l'action éducative Responsable des relations avec la Communauté éducative Poste n° 806		17
25	C	-3 adjoints administratifs principaux de 2ème classe à TC Vie associative Responsable Poste n° 971 Conservatoire Jacqueline-Robin Secrétaire administratif Poste n° 877 Restauration et vie collective Adjoint au responsable Poste n° 900		22
13	C	-1 Adjoint administratif à TC Pôle administratif Assistant Poste n° 847		12
Filière technique				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/02/2021
6	C	-1 Technicien principal de 2ème classe à TC Bâtiments communaux Chargé de travaux et maintenance des bâtiments communaux Poste n° 113	1 Technicien principal de 2ème classe à TC Bâtiments communaux Technicien Bâtiments Poste n° 997	6
8	B	-1 Technicien à TC Espaces extérieurs, salubrité Technicien voirie espaces publics, adjoint au responsable Poste n° 981		7

9	C	-1 Agent de maîtrise à TC Bâtiments communaux Référent technique école Poste n° 842		8
53	C	-1 Adjoint technique à TC Vie scolaire ATSEM Poste n° 249		52
28	C		1 Adjoint technique à TC NP Vie scolaire ATSEM Poste n °989	29
Filière animation				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/02/2021
7	B	-1 Animateur à TC Direction de la cohésion urbaine Chargé de mission parentalité et politique de la ville Poste n° 371	1 Animateur à TC Direction de la cohésion urbaine Chargé de mission prévention de la délinquance et politique de la ville Poste n° 990	7
25	C	-2 Adjoints d'animation principaux de 2ème classe à TC Maison des habitants Joséphine-Baker Référent animation Poste n° 933 Périscolaire et loisirs éducatifs Animateur Poste n° 393		23
22	C	-1 Adjoint d'animation à TC Maison des habitants Joséphine-Baker Réfèrent animation Poste n° 935		21

8	C		2 Adjoints d'animation à TC NP Maison des habitants José-phine-Baker Référent animation Poste n° 991 Périscolaire et loisirs éducatifs Animateur Poste n °992	10

** TC : Temps complet – TNC : Temps non complet – NP : Non Permanent*

à compter du 1er mars 2021 :

Filière Technique				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/03/2021
29	C	-1 Adjoint technique à TC NP Vie scolaire ATSEM Poste n° 743		28
52	C		1 Adjoint technique à TC Vie scolaire ATSEM Poste n° 993	53
Filière animation				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/03/2021
10	C	-1 Adjoint d'animation à TC NP Périscolaire et loisirs éducatifs Animateur Poste n° 691		9
21	C		1 Adjoint d'animation à TC Périscolaire et loisirs éducatifs Animateur Poste n° 994	22
10	C	-2 Adjoints d'animation à TNC 29h NP Périscolaire et loisirs éducatifs Animateurs Postes n° 625 et 707		8
24	C		2 Adjoints d'animation à TNC 29h Périscolaire et loisirs éducatifs Animateurs Postes n° 995 et 996	26

** TC : Temps complet – TNC : Temps non complet – NP : Non Permanent*

Article 2 :
L'ensemble de ces postes pourront être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique ou des agents contractuels.

Article 3 :
Le tableau de recensement des emplois permanents et non permanents par grade à temps complet et non complet, approuvé par délibération n° 147-2020-RH03 du 24 septembre 2020 du Conseil municipal, est modifié en conséquence.

Article 4 :
Le montant des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces emplois seront inscrits aux budgets des exercices correspondants au chapitre 012 – charges de personnel

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS) " LA FRATERNELLE " : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR 2021 ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Madame Le Maire présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°15-2021-RH02

DÉLIBÈRE

Article 1er :
Les termes de la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2021 entre la ville de Taverny et le Comité des œuvres sociales « La Fraternelle » sont approuvés.

Article 2 :
Madame le Maire, ou son représentant, est autorisée à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Taverny et le Comité des œuvres sociales « La Fraternelle » pour l'année 2021.

Article 3 :
Le montant de la subvention au COS « La Fraternelle » étant arrêté à la somme de 78 750 € pour 2021.

Article 4 :
Madame le Maire est autorisée à verser la subvention au COS « La Fraternelle ».

Article 5 :
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité pour l'exercice 2021, au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », nature 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

V – URBANISME

16. DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE BE 606 D'UNE SUPERFICIE DE 37 M² SISE CHEMIN DU TROU AU LOUP

Madame Le Maire présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°16-2021-UR01

DÉLIBÈRE

Article 1er :
La désaffectation de la parcelle cadastrée BE 606 d'une surface de 37 m² est constatée.

Article 2 :
Le classement dans le domaine privé de la Commune de la parcelle cadastrée BE 606, est prononcée.
Article 3 :
Madame le Maire, ou son représentant, est autorisée à signer tous documents relatifs à cette cession.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE BE 606 D'UNE SUPERFICIE DE 37 M² SISE CHEMIN DU TROU AU LOUP

Madame Le Maire présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°17-2021-UR02

DÉLIBÈRE

Article 1er :
La cession de la parcelle cadastrée BE 606 d'une surface de 37 m² au profit de Monsieur GALLIN et Madame POULET au prix de 4 000 euros (QUATRE MILLE EUROS),), libre de toute location ou occupation, est approuvée.

Article 2 :
La surface de la parcelle susmentionnée, est susceptible d'un ajustement lors de l'établissement du document d'arpentage, sans que cela n'ait d'incidence sur les décisions prises aux précédents articles.

Article 3 :
Madame le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer tous documents relatifs à cette cession.

Article 4 : La recette occasionnée sera inscrite au budget principal de l'exercice en cours.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. MISE EN OEUVRE D'UNE PROCÉDURE DE DÉSAFFECTATION ET DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE BE 186p, D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 192 M², SISE CHEMIN DU TROU AU LOUP

Madame Le Maire présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°18-2021-UR03

DÉLIBÈRE

Article 1er :
La mise en œuvre de la procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée BE 186 d'une surface d'environ 192 m² est actée.

Article 2 :
La surface de la parcelle susmentionnée, est susceptible d'un ajustement lors de l'établissement du document d'arpentage, sans que cela n'ait d'incidence sur les décisions prises aux précédents articles

Article 3 :
Madame le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer tous documents relatifs à cette cession.

Article 4 :
Les dépenses occasionnées seront imputées au budget principal de l'exercice en cours.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. ACQUISITION AMIABLE AUPRÈS DE GRAND PARIS AMÉNAGEMENT DE LA PARCELLE CADASTRÉE BZ 105, D'UNE SUPERFICIE DE 1 085 M², SISE LIEUDIT « LES PRUNAIS » À TAVERNY

Madame Le Maire présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°19-2021-UR04

DÉLIBÈRE

Article 1er :
L'acquisition de la parcelle cadastrée BZ 105 d'une superficie de 1085 m², sise lieudit « Les Prunais » à Taverny, libre de toute occupation, au prix de 5 000 € (CINQ MILLE EUROS), est approuvée.

Article 2 :
Madame le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Article 3 :
Les dépenses occasionnées seront imputées sur le budget principal de l'exercice 2021.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VI - CULTURE

20. VIDE-DRESSING 2021 :
    - CRÉATION ET FIXATION DU MONTANT D'OCCUPATION D'UN STAND
    - APPROBATION DU RÈGLEMENT DU VIDE DRESSING 2021

Madame Le Maire présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°20-2021-CU01

DÉLIBÈRE

Article 1er :
L'organisation par la ville de Taverny d'un vide dressing, le dimanche 11 avril 2021, est approuvée.
Article 2 :
Les inscriptions seront ouvertes le lundi 1er mars 2021. La date limite d'inscription est fixée au lundi 22 mars 2021, 23h59.

Article 3 :
Le tarif d'occupation d'un stand de 9 mètres carrés, à compter du vide dressing 2021, est créé et fixé à 13 € (treize euros) ;

Article 4 :
Le règlement du vide dressing de Taverny 2021, joint en annexe, est approuvé.

Article 5 :
Madame le Maire est autorisée à appliquer ledit règlement.

Article 6 :
Les recettes occasionnées seront inscrites à l'article 7062, « redevances et droits des services à caractère culturel », du budget principal de l'exercice 2021.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. CONVENTION DE PARTENARIAT « ATELIER INCLUSIF WINNICOTT » 2020-2021 ENTRE L'INSTITUT MÉDICO PROFESSIONNEL « LES SOURCES », LE THÉÂTRE DU CRISTAL ET LA VILLE

Madame Le Maire présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°21-2021-CU02

DÉLIBÈRE

Article 1er :
La convention de partenariat « Atelier inclusif Winnicott » entre l'IMPRO LES SOURCES, le THÉÂTRE DU CRISTAL et la VILLE DE TAVERNY, telle qu'annexée, est approuvée pour l'année 2020/2021.

Article 2 :
Madame le Maire, ou son représentant, est autorisée à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. THÉÂTRE MADELEINE-RENAUD : DÉDOMMAGEMENT DES PLACES ACHETÉES DES SPECTACLES ANNULÉS « PHÈDRE » DU 8 JANVIER 2021, « ALICE TRAVERSE LE MIROIR » DU 29 JANVIER 2021 ET LE CONCERT DE JAZZ AVEC ALFREDO RODRIGUEZ ET PEDRITO MARTINEZ DU JEUDI 4 FÉVRIER 2021

Madame Le Maire présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°22-2021-CU03

DÉLIBÈRE

Article 1er :
Les 2 (deux) spectacles « PHÈDRE » et « ALICE TRAVERSE LE MIROIR » devant avoir lieu au Théâtre Madeleine-Renaud au mois de janvier 2021 sont annulés ou reportés en raison de la crise sanitaire, pour un total cumulé de 81 billets non honorés et un montant total de recettes encaissées de 792 € (sept cent quatre-vingt-douze euros).

Article 2 :
Le concert de jazz avec ALFREDO RODRIGUEZ ET PEDRITO MARTINEZ devant avoir lieu à l'Orange bleue à EAUBONNE au mois de février 2021 est annulé pour un total cumulé de

37 billets non honorés et un montant total de recettes encaissées de 345 € (trois cent quarante-cinq euros).

Article 3 :
Les différentes modalités de dédommagement des places achetées, pour les représentations des spectacles annulés ou reportés, sont approuvées, au choix des usagers, comme suit :

1. Le spectacle est reporté, l'usager peut garder le bénéfice de sa place.
2. Le spectacle est annulé, proposition d'un avoir sur un spectacle de son choix équivalent au montant engagé.
3. L'usager ne peut pas reporter et/ou ne souhaite pas bénéficier d'un avoir, seul le remboursement est effectué.
4. L'usager abandonne sa créance au profit de la ville de Taverny.

Article 4 :
Le bénéfice des modalités de dédommagement ne sera applicable que sur présentation des justificatifs correspondant à la place achetée.

Article 5 :
Le montant total de remboursement ne pourra excéder la somme de 1137 € (mille cent trente-sept euros) correspondant au montant global des recettes perçues des spectacles concernés.

Article 6 :
Madame le maire, ou son représentant, est autorisée à signer tout document afférent à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VII – JEUNESSE ET VIVRE-ENSEMBLE

23. CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : APPROBATION DES PROJETS PROPOSÉS

Madame Le Maire présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°23-2021-DJVE01

DÉLIBÈRE

Article 1er :
Les propositions de projets du Conseil Municipal des Jeunes sont approuvées, comme suit :

- commission « solidarité intergénérationnelle » : réalisation d'une fresque artistique intergénérationnelle,
- commission « prévention/citoyenneté » : réalisation d'un court-métrage sur le harcèlement,
- commission « loisirs/culture » : réalisation de capsules vidéos sur le patrimoine de la commune,
- commission écologie /développement durable : sensibilisation au gaspillage alimentaire avec notamment fabrication d'un vélo-smoothie,

Article 2 :
La mise en œuvre de ces projets se fera durant l'année 2021 selon les conditions sanitaires en vigueur,

Article 3 :
Madame le Maire, ou son représentant, est autorisée à signer tous documents afférents à cette affaire.

Article 4 :
Les dépenses/recettes occasionnées seront inscrites au budget principal de l'exercice 2021 ou des exercices 2021 et suivants, en fonctionnement, rubrique 422, chapitre 011.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24. CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : PROLONGATION DU MANDAT 2019-2021 POUR UNE DURÉE D'UN AN, EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE (COVID-19)

Madame Le Maire présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°24-2021-DJVE02

DÉLIBÈRE

Article 1er :
La prolongation du mandat 2019-2021 du Conseil Municipal des Jeunes pour une durée d'un an soit jusqu'en 2022 est approuvée.

Article 2 :
La prolongation du règlement du Conseil Municipal des Jeunes 2019-2021 pour une durée d'un an soit jusqu'en 2022, est approuvé.

Article 3 :
Madame le Maire, ou son représentant, est autorisée à signer tous documents afférents à ce projet.

Article 4 :
Les dépenses/recettes occasionnées seront inscrites au budget principal de l'exercice 2021 ou des exercices 2021 et suivants, en fonctionnement, rubrique 422, chapitre 011.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VIII – ACTION ÉDUCATIVE

25. ACCEPTATION DU REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA SUBVENTION DE LA COOPÉRATIVE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LA PLAINE À LA VILLE

Madame Le Maire présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°25-2021-DAE01

DÉLIBÈRE

Article 1er :
Le reversement d'une partie de la subvention de la coopérative de l'école élémentaire La Plaine, d'un montant de 1 895 €, correspondant à la différence entre le montant versé en janvier 2020, au titre du soutien au projet « Normandie – Sur les traces de la Seconde Guerre Mondiale » (4 295 €), et le montant de l'aide financière pour le projet culturel et artistique de réalisation d'une fresque en mosaïque sur le thème de la citoyenneté, mené au titre de l'année scolaire 2020/2021 (2 400 €), est accepté.

Article 2 :
La recette occasionnée sera inscrite à l'article 7718, « Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion », du budget principal de l'exercice 2021.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26. ACCEPTATION DU REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA SUBVENTION DE LA COOPÉRATIVE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS-PASTEUR À LA VILLE

Madame Le Maire présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°26-2021-DAE02

DÉLIBÈRE

Article 1er :
Le reversement d'une partie de la subvention de la coopérative de l'école élémentaire Louis Pasteur, d'un montant de 6 450 €, correspondant à la différence entre le montant versé en janvier 2020, au titre du soutien au projet « Partenariat à l'année entre cycle 3 et cycle 2 avec une classe découverte comme aboutissement sur le thème du développement durable pour les élèves de cycle 2 et les deux guerres mondiales pour les élèves de cycle 3 » (18 600 €), et le montant de l'aide financière pour le projet de classe transplantée en Bretagne sur le thème de la voile à l'attention des élèves des deux classes de CE2 mené au titre de l'année scolaire 2020/2021 (12 150 €), est accepté.

Article 2 :
La recette occasionnée sera inscrite à l'article 7718, « Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion », du budget principal de l'exercice 2021.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27. ORGANISATION DE MINI-SÉJOURS ÉTÉ 2021 PORTÉS PAR LA DIRECTION DE L'ACTION ÉDUCATIVE

Madame Le Maire présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°27-2021-DAE03

DÉLIBÈRE

Article 1er :
La reconduction des mini-séjours, portés par la Direction de l'Action éducative pour l'été 2021 pour les enfants âgés de 5 à 11 ans, sont approuvés comme suit :

- mini-séjour « Les aventuriers de la nature », organisé du 19 au 21 juillet 2021, d'une durée de trois jours et deux nuits, à l'Ile de loisirs des Boucles-en-Seine (78) pour les enfants âgés de 5 à 6 ans,
- mini-séjour « Tous à l'eau, vie tacolo », du 20 au 24 juillet 2021, d'une durée de cinq jours et quatre nuits, à l'île de loisirs de Jablines (77), pour les enfants âgés de 6 à 11 ans,
- mini-séjour « Les moussaillon en Normandie », du 26 au 30 juillet 2021, d'une durée de cinq jours et quatre nuits, à la base de loisirs de Jumièges – Le Mesnil (76), pour les enfants âgés de 5 à 6 ans,
- mini-séjour « A l'aventure, dans la nature », du 16 au 18 août 2021, d'une durée de trois jours et deux nuits, à l'Ile de loisirs des Boucles-en-Seine (78), pour les enfants âgés de 5 à 7 ans,

- mini-séjour « Les apprentis voiliers », du 16 au 20 août 2021, d'une durée de cinq jours et quatre nuits, à l'Ile de loisirs des Boucles-en-Seine (78), pour les enfants âgés de 8 à 11 ans.

Article 2 :
La grille de tarification applicable aux mini-séjours organisés par la Direction de l'Action éducative pour l'été 2021, et annexée à la présente délibération, est approuvée et applicable à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération. Les tarifs différenciés tiennent compte des ressources et de la composition du foyer (adultes et enfants à charge).

Le taux de participation des familles est par ailleurs fixé comme suit, conformément à l'annexe 6 de la décision n°2015-197 du 24 juillet 2015 « Participation aux séjours et mini-séjours organisés par la Ville » :
- Tarif 1 : 33,5% du coût du séjour par enfant
- Tarif 2 : 40% du coût du séjour par enfant
- Tarif 3 : 45% du coût du séjour par enfant
- Tarif 4 : 50% du coût du séjour par enfant
- Tarif 5 : 55% du coût du séjour par enfant
- Tarif 6 : 61% du coût du séjour par enfant
- Tarif 7 : 67% du coût du séjour par enfant
- Tarif 8 : 74% du coût du séjour par enfant
- Tarif 9 : 79% du coût du séjour par enfant
- Tarif 10 : 84% du coût du séjour par enfant
- Tarif 11 : 90% du coût du séjour par enfant
- Tarif hors commune : 100% du coût du séjour par enfant

Article 3 :
Les modalités d'inscription sont approuvées, comme suit :
- Une phase de pré-inscription du 22 mars au 9 avril 2021, au service Accueil de la Direction de l'Action éducative ;
- Une phase de confirmation à compter du 3 mai 2021, par le service Périscolaire et Loisirs éducatifs de la Direction de l'Action éducative.

Une commission, présidée par Monsieur Kowbasiuk, Adjoint au Maire délégué à l'Éducation, au Périscolaire et à la Petite enfance, se réunira dans la 2ème semaine du mois d'avril 2021 pour statuer sur les inscriptions définitives, dans le cas où le nombre de pré-inscriptions par séjour dépasserait le nombre de places disponibles.

Dans le cadre des attributions de place, un droit de priorité aux familles tabernaciennes est approuvé.

Article 4 :
Les familles ont la possibilité de régler le montant de leur participation en trois échéances maximum, le solde devant être versé avant la date de départ.

Article 5 :
En cas de désistement (sauf maladie ou événement familial grave étayé par la présentation d'un justificatif), une somme sera retenue selon les modalités suivantes :
- Désistement entre le jour de l'inscription définitive et le 10ème jour inclus avant la date de départ : 50 % du montant total de la participation dû par la famille au titre du mini-séjour,
- Désistement à moins de 10 jours de la date de départ : 100 % du montant total de la participation dû par la famille au titre du mini-séjour.

Article 6 :

Le remboursement intégral des sommes perçues est déterminé selon les conditions suivantes :
- en cas d'annulation par les familles pour des raisons dûment justifiées,
- en cas d'annulation du mini-séjour du fait de la ville de Taverny ou du prestataire.

Article 7 :
Madame Le Maire, ou son représentant, est autorisée à signer les conventions, contrats et tout document relatifs aux mini-séjours de l'été 2021, avec les organismes prestataires de services.

Article 8 :
Les dépenses occasionnées seront imputées aux articles 6042 « Achat de prestations de service » et 6226 « Honoraires » et les recettes à l'article 7067 « Redevance et droits des services périscolaires » du budget principal de l'exercice 2021.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IX – SOCIAL

28. CRÉATION ET FIXATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL VILLE-HANDICAP POUR LE MANDAT 2020-2026

Madame Le Maire présente le rapport :

DÉLIBÉRATION N°28-2021-SO01

DÉLIBÈRE

Article 1er :
La création du Conseil Ville-Handicap en tant que comité consultatif est approuvée.

Article 2 :
Le nombre de membres siégeant au Conseil Ville-Handicap est fixé à 15.

La composition du Conseil Ville-Handicap est fixée comme suit :
- Madame le Maire, ou son représentant,
- 3 adjoints au Maire,
- 5 Représentants d'associations et/ou d'établissements accueillant des personnes porteuses de handicap,
- 6 personnes Tabernaciennes en situation de handicap, ou ayant dans son entourage proche une personne en situation de handicap,

Article 3 :
Le Conseil Ville-Handicap est institué pour toute la durée du mandat 2020-2026.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire,

Florence PORTELLI